

# Combattre la Pauvreté

## Les artistes professionnels

### **Situation**

D'après l'UNESCO, la profession d'artiste est indispensable et précieuse pour le fonctionnement d'une société, au même titre que la profession d'infirmier.ère ou les professions d'enseignant.e, d'ingénieur.e et d'architecte.

L'art est un véhicule fondamental que l'on doit retrouver dans toutes les sphères d'activité: l'économie, l'éducation, la santé, etc. L'énergie créatrice engendrée par les artistes représente une force impressionnante qui motive tous les citoyen.ne.s, tant jeunes que moins jeunes, à être créatifs.

Au Nouveau-Brunswick, les quelques 1 900 artistes<sup>1</sup> contribuent à l'économie du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle qui représentait 910 millions de dollars en 2010 (4,1 % du PIB de la province).<sup>2</sup> Au Canada, l'empreinte économique directe, indirecte et secondaire du secteur culturel correspondait à 84,6 milliards de dollars en 2007 (7,4 % du PIB du Canada).<sup>3</sup> Ce secteur puise sa force, son énergie et ses idées dans le travail des artistes.

### **Réalité**

Considérant toutes ces données, plusieurs ont l'impression que les artistes gagnent bien leur vie. Cependant, la réalité est tout autre.

Le revenu moyen des artistes du Nouveau-Brunswick était de 15 600 \$ en 2006 et son revenu médian de 8 800 \$<sup>4</sup>, selon les données de Statistique Canada, bien en deçà des revenus des artistes dans d'autres provinces canadiennes. Ce revenu moyen est également sous le revenu individuel moyen de 28 400 \$ de tous les Néo-Brunswickois.e.s (2006)<sup>5</sup> et sous le seuil de la pauvreté.

De plus, les artistes n'ont peu fréquemment accès à une assurance médicament, à une assurance pour soins dentaires, pour les yeux, à une assurance invalidité. Les artistes n'ont souvent pas de pensions qui les attendent à l'âge de la retraite et peuvent rarement bénéficier de l'assurance-emploi qui s'adresse aux travailleurs salariés. Il leur est difficile d'obtenir des prêts ou hypothèque auprès des institutions financières à cause de préjugés qu'elles entretiennent à leur égard.

Présentement, le gouvernement, les entreprises et organismes culturels et toute autre agence ou institution dans la province qui ont recours aux services

d'artistes ne sont pas tenus de leur verser les tarifs recommandés par les associations artistiques nationales. De plus, les artistes sont souvent les premiers sollicités pour prêter gratuitement leur talent et leurs œuvres en appui à des causes caritatives. Le travail des artistes est apprécié, mais est souvent mal rémunéré.

### **Les options proposées**

Pour permettre aux artistes de vivre ici de leur métier, loin des sentiers de la pauvreté, et de partager leur créativité avec d'autres, la province doit être chef de file quant à la reconnaissance de leur statut de professionnel et l'amélioration de leur condition socioéconomique, notamment par l'amélioration des revenus, par l'accès à des infrastructures artistiques et culturelles, par un investissement accru et pluriannuel dans les arts et la culture et par la professionnalisation de ses ressources humaines.

Les municipalités ont également un important rôle à jouer au niveau de leur investissement dans les arts et la culture, puisque leurs citoyens en bénéficient directement de la présence d'artistes et d'activités artistiques dans leur communauté.<sup>6</sup>

### **Le FCJS propose que :**

- le Nouveau-Brunswick se dote d'une loi et de mesures fiscales, juridiques et sociales pour reconnaître la profession d'artiste et améliorer la situation socioéconomique de ces professionnels,
- le gouvernement et les municipalités investissent davantage dans le secteur des arts et de la culture pour permettre aux artistes de continuer d'être un partenaire dans le développement de la province et de constituer une solution aux présents défis.

*La pauvreté n'est pas plus naturelle que l'esclavage et l'apartheid. Elle est créée par les êtres humains et elle peut être vaincue par les actions des êtres humains.* Nelson

**Mandela**

**Le Front commun pour la justice sociale – [www.frontnb.ca](http://www.frontnb.ca)**



<sup>1</sup> Hill Stratégies Recherche. (2009). « Les artistes dans les provinces et territoires du Canada basé sur le recensement de 2006 ». *Regards statistiques sur les arts*, vol. 7, n° 5. <[bit.ly/1hiRyHb](http://bit.ly/1hiRyHb)> : p. 32.

<sup>2</sup> MQO Research (2012). « Profil du secteur de l'industrie de l'information, de l'industrie culturelle et des loisirs au Nouveau-Brunswick ». <[bit.ly/19CJ3Rz](http://bit.ly/19CJ3Rz)> : p.3.

<sup>3</sup> Conference Board of Canada. (2008). « Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada ». <[bit.ly/Vtnyxk](http://bit.ly/Vtnyxk)> : p.5.

<sup>4</sup> Hill Stratégies Recherche. (2009). « Les artistes dans les provinces et territoires du Canada basé sur le recensement de 2006 ». *Regards statistiques sur les arts*, vol. 7, n° 5. <[bit.ly/1hiRyHb](http://bit.ly/1hiRyHb)> : p. 32.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Hill Stratégies Recherche. (2012). « Dépenses publiques au titre de la culture, 2009-2010 ». <<http://bit.ly/WtsNK7>>.